

DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A
LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
POUR LA TOTALE GRATUITE DU TRANSPORT ET DES DROITS
D'ENTREE DES ECOLIERS DANS LES EQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES A VOCATION PEDAGOGIQUE ET A LA
PATINOIRE DE DUNKERQUE POUR LA PRATIQUE SPORTIVE
ANNEE 2027

Madame Anabelle SALA, expose au conseil :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération à la patinoire et aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année **2027** pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique et à la Patinoire de Dunkerque pour la pratique sportive 2027, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **8 693,90 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

Conseil Municipal convoqué le : 08 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 - 18h00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER à partir de 19h00 (point B8), Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Monsieur Alain BOONEFAES, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur LEDOUX, Monsieur Julien VEYER, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN jusqu'à 19h00 (Point B8),
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BLEUEZ, Madame Marie-Christine SOYEZ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

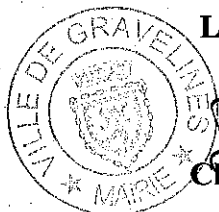
La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

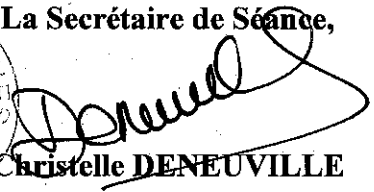
Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **8 693,90 € TTC** pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique et à la Patinoire de Dunkerque pour la pratique sportive 2027 ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- La recette sera imputée à l'Article **757351 - Fonction 2 – Sous-Fonctions 211 et 212** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

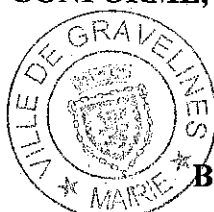
FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 OCTOBRE 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,

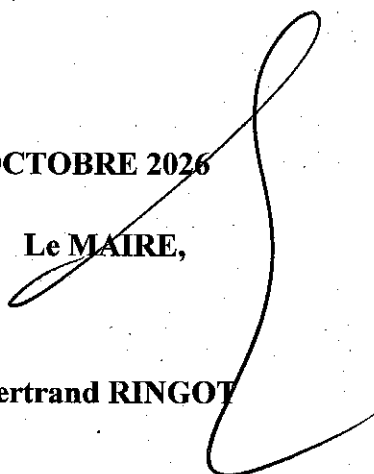
La Secrétaire de Séance,




Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **19 OCT. 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **19 OCT. 2026**